

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 JUIN 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 7 juin 2021 à 19 heures, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence du maire Marc-André Plante et à laquelle étaient présents via visioconférence, les conseillères et les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

formant quorum.

Étaient également présents monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint - services de proximité, monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint - développement durable, et Me Jean-François Milot, greffier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION NO : 328-06-2021**

**PROPOSÉE PAR : Yan Maisonneuve**  
**APPUYÉE PAR : Robert Brisebois**

**QUE** la séance soit ouverte à 19 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ÉLUS CONCERNANT UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR, LE CAS ÉCHÉANT**

Le conseiller monsieur Éric Fortin déclare avoir un intérêt concernant le point 10.15 à l'ordre du jour, « *Autorisation et signature de la « Convention de réalisation d'initiatives dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec et acceptation de la somme allouée dans le cadre du programme pour le projet du poste Judith-Jasmin (sentier Alta Vista numéro 1) »*, et qu'il ne pourra pas voter ni s'exprimer sur ce sujet.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION NO : 329-06-2021**

**PROPOSÉE PAR : Nathalie Bellavance**  
**APPUYÉE PAR : Jacques Demers**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 5 P) « *Dépôt d'une pétition contre l'installation d'un Pumptrack au parc Pierre-Le*

*Gardeur* » ainsi que le déplacement des points 17.1 et 17.2 aux points 5 Q) et 5 R).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021**

**RÉSOLUTION NO. : 330-06-2021**

**PROPOSÉE PAR : Éric Fortin**  
**APPUYÉE PAR : Dany St-Pierre**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 soit adopté tel que transmis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. DÉPÔTS**

**RÉSOLUTION NO. : 331-06-2021**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des séances ordinaires des 5, 12, 19 et 26 mai 2021 ainsi que de la séance extraordinaire du 10 mai 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 332-06-2021**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des certificats des cahiers d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements d'emprunt numéros 640-1 et 750-1 ainsi que le règlement général numéro 789.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 333-06-2021**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat du nombre de demandes reçues des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones visées et contiguës du règlement de zonage numéro 1001-322 pour la tenue d'un scrutin référendaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 334-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-549-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ, pour la période du 26 mars au 12 mai 2021, conformément aux articles 83, 84 et 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 335-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-593-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 8 au 28 avril 2021, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 336-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-594-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 9 mai 2021, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 337-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-595-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 338-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-596-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 339-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-597-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 340-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-598-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 341-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-599-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des subventions, dons et commandites octroyés en 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 342-06-2021**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt d'une pétition concernant la fermeture de la rue Ephraim-Raymond cet été dans le but d'y aménager un lieu de pause.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 343-06-2021**

**ATTENDU QUE** conformément la recommandation d'appui de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité, la Direction du génie et de l'environnement a déposé le mémoire de la Ville de Terrebonne portant sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-527-DEC du comité exécutif du 12 mai 2021;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du mémoire de la Ville de Terrebonne portant sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 344-06-2021**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la correspondance du 5 mai 2021 de la Commission municipale du Québec concernant la plainte déposée contre le conseiller monsieur Robert Morin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 345-06-2021**

**ATTENDU** l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*;

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport de la vérificatrice générale pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 346-06-2021**

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt d'une pétition contre l'installation d'un « Pumphack » au parc Pierre-Le Gardeur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 347-06-2021**

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du projet de la résolution proposée par le conseiller monsieur Marc-André Michaud, et appuyée par le conseiller monsieur André Fontaine, concernant le vote par correspondance lors de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 ainsi que de la résolution numéro 324-05-2021 du 10 mai 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 348-06-2021**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du projet de la résolution proposée par le conseiller monsieur Réal Leclerc, et appuyée par la conseillère madame Caroline Desbiens, concernant une demande de modifications auprès de la MRC Les Moulins pour inclure, notamment, le stationnement d'une pépinière camion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7. RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE**

Les questions ont été lues par une conseillère en communication à la Direction des relations avec les citoyens et des communications, et répondues par le maire, un(e) conseiller(ère) municipal(e) ou un représentant de la Ville qui a été désigné lors de cette séance.

**8. DIRECTION GÉNÉRALE – GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**RÉSOLUTION NO. : 349-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-409-REC du comité exécutif du 21 avril 2021;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 808, intitulé « *Règlement permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 1 888 603 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Laurier, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chap. S-4.1.1)* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 350-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-477-REC du comité exécutif du 5 mai 2021;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 449-3, intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé relativement aux dispositions de remboursement de la garantie financière* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 351-06-2021**

Le conseiller **Serge Gagnon** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 3501-1 modifiant le règlement sur la population animale.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NO. : 352-06-2021**

**Il est PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme madame la conseillère Nathalie Ricard à titre de mairesse suppléante pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 7 novembre 2021.

**QUE** lors de l'absence du maire, madame la conseillère Nathalie Ricard soit autorisée à signer ou endosser, conjointement avec le trésorier, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que les protocoles d'entente, contrats, etc.

**QUE** le conseil municipal remercie madame la conseillère Nathalie Ricard pour le travail accompli au cours des six (6) derniers mois à titre de mairesse suppléante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 353-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-516-REC du comité exécutif du 12 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne délègue madame Nathalie Ricard, conseillère municipale du district 11 et présidente de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, à titre de représentante de la Ville de Terrebonne au conseil d'administration de la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.

**QUE** les frais relatifs à cette délégation soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à ce qui est prévu au règlement numéro 688 concernant le remboursement des dépenses des élus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 354-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-553-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin  
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne souligne le professionnalisme et le dévouement de monsieur Stéphan Turcotte et le remercie pour ses nombreuses années de service à l'emploi de la Ville de Terrebonne.

**QUE** les membres du conseil municipal lui souhaitent une retraite amplement méritée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 355-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-554-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**



**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la nomination par intérim de monsieur Sylvain Dufresne à titre de directeur général adjoint, services de proximité, à la Direction générale, et ce, à compter du mardi 8 juin 2021 pour une période indéterminée, selon les conditions de travail du personnel cadre, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**QU'**au cours de cette période, monsieur Dufresne cumulera les fonctions de directeur général adjoint, services de proximité, directeur incendie et sécurité civile ainsi que celui de coordonnateur de la sécurité civile.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 356-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-604-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**ATTENDU QUE** la Direction de l'urbanisme durable a été autorisée, par la recommandation CE-2021-604-REC, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre Normand Fournier du Groupe Meunier, daté du 23 février 2021, sous le numéro 27 432 de ses minutes.

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la promesse d'achat par la Ville de Terrebonne à 9182-5232 Québec inc., d'une partie du lot 5 887 516 du cadastre du Québec (lot projeté 6 427 517), d'une superficie de 2 000 mètres carrés, au montant de 650 000 \$ (soit un total de 747 337,50 \$, taxes incluses), et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente, dont notamment mais sans limitation, la condition d'octroi des servitudes réelles et perpétuelles de passage et d'utilités publiques par 9182-5232 Québec inc.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse d'achat, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente substantiellement conforme à la promesse d'achat, incluant les servitudes réelles et perpétuelles mentionnées à ladite promesse d'achat, à être préparé par le notaire mandaté par la Ville ainsi que tous documents afférents.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**QUE** tous les frais inhérents à la transaction soient à la charge de la Ville de Terrebonne.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 357-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-607-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le budget de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 au montant de 1 237 300 \$.

**QUE** l'excédent affecté « Élection » au montant de 620 000 \$ soit utilisé afin de l'ajouter au montant de 50 000 \$ déjà prévu au poste budgétaire « Élection », représentant un total de 670 000 \$.

**QUE** l'excédent de fonctionnement non affecté (COVID-19) au montant de 567 300 \$ soit approprié.

**QUE** les amendements budgétaires détaillés au dossier décisionnel soient autorisés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 358-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-608-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la rémunération du personnel électoral, tel que détaillée au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 359-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-609-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne permette à toute personne inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et âgée de 70 ans ou plus le 7 novembre 2021, de pouvoir voter par

correspondance à l'élection générale municipale et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

**QUE** le vote par correspondance ne soit pas utilisé pour toute personne inscrite sur la liste électorale comme électeur non-domicilié lors de tout scrutin. À cet effet, d'abroger et résilier la résolution du conseil municipal du 15 juin 2009 portant le numéro 309-06-2009.

**QU'**une copie conforme de la résolution du conseil municipal soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**RÉSOLUTION NO. : 360-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-517-REC du comité exécutif du 12 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'orientation budgétaire pour l'année 2022 visant l'élaboration d'un budget sans hausse des taux de taxes foncières et de la tarification.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 361-06-2021**

Le conseiller **Dany St-Pierre** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 428-13 modifiant le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NO. : 362-06-2021**

La conseillère **Nathalie Bellavance** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 734-3 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle, afin de prévoir des mesures favorisant l'achat québécois pour les contrats comportant une dépense inférieure au seuil prévu pour une demande de soumissions publiques, pour une période de trois (3) ans.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NO. : 363-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-611-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la trésorière à effectuer le virement des sommes suivantes de l'excédent de fonctionnement non affecté vers les excédents de fonctionnement affectés, tels que décrits ci-dessous :

Taxe infrastructures	8 446 \$
Développement économique	72 825 \$
Fonds de l'arbre	25 089 \$
Remplacement surface soccer football /école Armand-Corbeil	32 201 \$
Règlement numéro 149	30 757 \$
Règlement numéro 180	1 715 \$
Règlement numéro 177	299 657 \$
Règlement numéro 345	2 626 \$
Frais de refinancement	293 619 \$
Dette règlements TECQ III	247 285 \$
Réserve remplacement immo gymnase pôle	33 293 \$
<b>Total :</b>	<b>1 047 513 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 364-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-612-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la trésorière à effectuer le virement des sommes suivantes de l'excédent de fonctionnement non affecté vers les excédents de fonctionnement affectés, tels que décrits ci-dessous :

Déneigement	1 000 000 \$
Prévoyance	1 000 000 \$
<b>Total :</b>	<b>2 000 000 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT – TRAVAUX PUBLICS**

**RÉSOLUTION NO. : 365-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-394-REC du comité exécutif du 14 avril 2021;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 805, intitulé « *Règlement relatif à la réfection et au sciage de bordures et trottoirs sur le domaine public* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 366-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-411-REC du comité exécutif du 21 avril 2021;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement d'emprunt numéro 806, intitulé « *Règlement pourvoyant des travaux de démolition et reconstruction de la caserne d'incendie numéro 4 et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 10 161 000 \$* ».

**QUE** la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 367-06-2021**

Le conseiller **Éric Fortin** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 501-5 modifiant le règlement numéro 501 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NO. : 368-06-2021**

Le conseiller **Dany St-Pierre** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 797 permettant la réalisation de travaux de rattrapage et de maintien d'actifs d'assainissement des eaux

usées de conduites de refoulement, de postes de pompage, d'étangs aérés, de l'usine rue Benoît ainsi que l'acquisition de pompes, et prévoyant pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 950 000 \$.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NO. : 369-06-2021**

Le conseiller **Éric Fortin** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 796 de type parapluie permettant d'effectuer divers travaux et diverses acquisitions dans les parcs et espaces verts pour le maintien et la mise à niveau des actifs de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 4 320 000 \$ sur un terme de 10 ans.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NO. : 370-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-525-REC du comité exécutif du 12 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-9021 pour la vidange, déshydratation et valorisation de boues des étangs aérés, conformément aux documents de l'appel d'offres public, selon la répartition suivante :

- **Lot A : REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP (TERRAPURE ENVIRONNEMENT)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la station d'épuration La Pinière, au prix de sa soumission, soit un montant de 858,02 \$ / TM, taxes incluses, pour une somme totale de 574 875 \$, taxes incluses;
- **Lot B : EXCENT ENVIRONNEMENT INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la station d'épuration La Plaine, au prix de sa soumission, soit pour montant de 977,29 \$ / TM, taxes incluses, pour une somme totale de 229 950 \$, taxes incluses.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 371-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-622-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'entente de collaboration numéro 202 059 entre la Ville de Terrebonne et le gouvernement du Québec relativement au partage des coûts pour la réalisation du projet de réparation du pont (P-03842) situé sur le chemin Forest, au-dessus de la rivière Saint-Pierre à Terrebonne.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente de collaboration, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 372-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-541-REC du comité exécutif du 19 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'entente entre la Ville de Terrebonne et le Complexe Enviro Connexions relative à un accord concernant le rejet d'eaux usées prétraitées aux égouts pour un site de gestion des matières résiduelles.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 373-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-561-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise une dépense additionnelle de 187 273,59 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant du contrat initial de 1 516 312,15 \$, taxes incluses, à un total de 2 035 294,37 \$, taxes incluses, pour les services professionnels supplémentaires dans le cadre du contrat SA17-3004 octroyé à **AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.** pour la préparation de plans et devis de la station d'épuration par boues activées, la modification des plans et devis en vertu de la Loi 155 et du milieu humide ainsi que les services durant la construction pour le projet de la nouvelle station d'épuration STEP-StarRE La Pinière.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 374-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-562-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

**ATTENDU QUE** la Direction de l'administration et des finances a été mandatée, par la recommandation CE-2021-562-REC, afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Brisebois  
APPUYÉ PAR Jacques Demers**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la définition « *Services professionnels pour la rampe de mise à l'eau et de bâtiment accessoire* » du nouvel objet numéro 3 qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 793.

**QUE** le montant relatif à l'objet numéro 3 sera d'un montant maximal de 90 000 \$.

**QUE** le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 793 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 375-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-564-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise une dépense additionnelle de 310 070 \$, taxes incluses, dans le cadre des travaux d'amélioration locative inclus au bail de location du 3330, boulevard des Entreprises, octroyé à **HCRC INC.** par la Ville de Terrebonne, majorant ainsi le montant du contrat initial de 1 724 625 \$, taxes incluses, à 2 034 695 \$, taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et financée à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**RÉSOLUTION NO. : 376-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-565-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la « *Convention de financement entre la Ville de Terrebonne et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du programme de financement métropolitain des projets municipaux de collecte des matières organiques dans les habitations de plus de huit (8) logements* ».

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention de financement, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 377-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-615-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le financement des projets de réaménagement des bureaux situés au 748 et 790, rue Saint-Pierre, et ce, pour une dépense approximative de 320 000 \$, taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont :

- Le financement à même l'excédent de fonctionnement non affecté; et
- Un amendement budgétaire vers le projet d'immobilisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 378-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-616-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**ATTENDU QUE** la Direction de l'administration et des finances a été mandatée, par la recommandation CE-2021-616-REC, afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la définition « **Services professionnels et travaux de plantation d'arbres sur le boulevard des Entreprises** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 767, soit l'objet numéro 2.

**QUE** le montant relatif à l'objet numéro 2 sera d'un montant maximal de 100 000 \$.

**QUE** le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 767 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 379-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-617-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif a autorisé, par la recommandation CE-2021-617-REC, la participation au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec pour son projet du poste Judith-Jasmin concernant le projet du sentier numéro 1 « Alta Vista - Transport actif et mise en valeur de milieux naturels »;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif a mandaté, par la recommandation CE-2021-617-REC, le directeur général afin de soumettre à Hydro-Québec, pour approbation, la « *Fiche de présentation de l'initiative – Programme de mise en valeur intégrée (PMVI)* » dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui sera allouée;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la « *Convention de réalisation d'initiatives dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée* » à intervenir avec Hydro-Québec, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** la Ville de Terrebonne demande à Hydro-Québec de lui verser la somme de 586 990 \$ pour son projet, sur la somme totale allouée de 2 386 990 \$ pour le projet du poste Judith-Jasmin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 380-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-618-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Jacques Demers  
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne décrète l'acquisition par voie d'expropriation, aux fins d'aménagement d'une rue d'une partie du lot 2 575 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption, d'une superficie approximative de 24 525,8 mètres carrés, située sur le chemin des Quarante-Arpents, à l'ouest de la montée Dumais à Terrebonne, lequel lot appartient à 9006-5731 Québec inc.

**QUE** Me Paul Wayland de la firme DHC Avocats soit mandaté pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

**QU'**une dépense de 446 476,67 \$, taxes incluses, soit autorisée pour permettre cette acquisition.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 381-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-619-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'entente entre la Ville de Terrebonne et la Société québécoise des infrastructures pour l'exécution des travaux de construction, d'entretien et de démantèlement d'un chemin d'accès temporaire, à l'utilisation d'un terrain appartenant à la Ville de Terrebonne et aux droits de passage temporaires permettant l'accès aux chantiers de construction de l'école secondaire Gabrielle-Roy, du quartier général de police et d'une station de pompage.

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente intitulée « *Autorisation à l'exécution de travaux et droits de passage temporaires* », incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 382-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-620-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-3015 à **LES ENTREPRISES PHILIPPE DENIS INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des portes et fenêtres en aluminium et les gouttières de la bibliothèque Judith-Jasmin ainsi que le remplacement des gouttières du bureau Seigneurial, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 570 868,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'un montant pour les contingences de construction de 85 630 \$, taxes incluses, afin de pallier aux conditions existantes du bâtiment et à d'éventuelles modifications nécessaires pouvant survenir en cours de réalisation.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 383-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-621-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**ATTENDU QUE** la Direction de l'administration et des finances a été mandatée, par la recommandation CE-2021-621-REC, afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la définition « *Acquisition par expropriation d'une partie du lot 5 590 422 du cadastre du Québec aux fins d'espace vert et de passage piétonnier* » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 760, soit l'objet numéro 1.

**QUE** l'acquisition par voie d'expropriation, aux fins d'espace vert et de passage piétonnier, soit décrétée pour une partie du lot 5 590 422 du cadastre du Québec, circonscription foncière de l'Assomption, d'une superficie approximative de 500 mètres carrés, située entre la rue de Compostelle et l'avenue Urbanova à Terrebonne, dont le plan montrant approximativement la partie dudit lot à exproprier en bleu est annexé à la présente recommandation pour en faire partie intégrante, lequel lot appartient à Les Entreprises Réjean Goyette inc.

**QUE** Me Martine Burelle, avocate, soit mandatée pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

**QU'**une dépense approximative de 34 855,93 \$, soit 69,71 \$ / mètre carré, plus les taxes applicables, soit autorisée pour permettre cette acquisition, de laquelle une somme approximative de 24 399,15 \$, correspondant à 70 % de la valeur de la partie expropriée du lot 5 590 422 du cadastre du Québec selon la valeur au rôle d'évaluation, sera versée à titre d'indemnité provisionnelle au propriétaire dudit lot.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 384-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-635-REC du comité exécutif extraordinaire du 7 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-3013 à la compagnie **SINTRA INC.** (région Lanaudière-Laurentides), plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de réseaux d'eau, d'égouts et de structure de chaussée sur l'avenue Gabrielle-Roy, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 5 540 203,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** le contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la mise en vigueur du règlement d'emprunt numéro 597.

**QU'**une dépense de 550 000 \$, taxes incluses, soit autorisée à titre de montant provisionnel.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11. URBANISME DURABLE**

**RÉSOLUTION NO. : 385-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-586-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 19 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

**Dérogation mineure 2021-00158**  
**Superficie d'un logement de type « bachelor »**  
**LANDRY CAROLINE**  
**2204, rue Johanne / Lot 2 919 727**

**QUE** le conseil accorde la dérogation mineure dans le but d'aménager un logement de type « bachelor », de façon à permettre :

- a) l'augmentation de la superficie du « bachelor » à 71,7 % de la superficie de plancher totale du sous-sol, alors que l'article 379 du règlement de zonage numéro 1001 prescrit une occupation maximale de 60 % de la superficie de plancher totale du sous-sol de l'habitation unifamiliale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 386-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-587-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

**ATTENDU QU'**un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 19 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre**  
**APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

**Dérogation mineure 2021-00160**  
**Régularisation d'une marge**  
**ME MARIO BEAUCHAMP, NOTAIRE**  
**1322, rue du Saguenay / Lot 2 915 424**

**QUE** le conseil accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser une marge latérale existante, de façon à permettre :

- b) la réduction de la marge latérale du garage isolé à zéro (0) mètre, alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une marge minimale d'un (1) mètre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 387-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-627-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard**  
**APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création d'une réserve financière au montant de 500 000 \$, pourvue annuellement par affectation, permettant la disponibilité de fonds pour la mise en valeur et la protection du patrimoine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 388-06-2021**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-331 lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-331, avec les modifications proposées, lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2021;

**ATTENDU QU'**un avis public d'approbation référendaire a été publié le 12 mai 2021;

**ATTENDU QUE** le nombre de demandes écrites reçues des personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR** **Éric Fortin**  
**APPUYÉ PAR** **Dany St-Pierre**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-331, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin de créer les zones 0365-95, 0465-26 et 0465-54 à même la zone 0465-344, et modifier les limites de la zone 0465-344 à même une partie de la zone 0465-028 pour le secteur de La Croisée urbaine* ».

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Nathalie Lepage et Caroline Desbiens ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, Réal Leclerc, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**  
**(POUR : 10 / CONTRE : 6)**

**RÉSOLUTION NO. : 389-06-2021**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-328 lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2021;

**ATTENDU QUE** l'assemblée publique de consultation a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au

décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, et qu'un avis public a été publié le 19 mai 2021;

**ATTENDU QUE** le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 1001-328 est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-328 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux équipements servant à l'entreposage et la collecte des matières résiduelles suite à l'adoption du règlement numéro 729.

**QUE** l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire, prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacé par une demande d'approbation référendaire par demande écrite individuelle ou par pétition, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 390-06-2021**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-332 lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2021;

**ATTENDU QUE** l'assemblée publique de consultation a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, et qu'un avis public a été publié le 19 mai 2021;

**ATTENDU QUE** le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 1001-332 est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-332 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la superficie d'implantation et la largeur de façade minimale applicables aux usages commerciaux de classe D, E, F et G de la zone 0363-95 (secteur du boul. des Pionniers).

**QUE** l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire, prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacé par une demande d'approbation référendaire par demande écrite individuelle ou par



pétition, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 391-06-2021**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-334 lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2021;

**ATTENDU QUE** l'assemblée publique de consultation a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément aux arrêtés ministériels numéros 2020-049 du 4 juillet 2020 et 2020-074 du 2 octobre 2020 ainsi qu'au décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, et qu'un avis public a été publié le 19 mai 2021;

**ATTENDU QUE** le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 1001-334 est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Réal Leclerc  
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-334 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles usagés » dans les zones 8062-18, 8062-24, 8062-187 et 8063-10 et d'abroger la zone 8063-11 (montée Gagnon).

**QUE** l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire, prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacé par une demande d'approbation référendaire par demande écrite individuelle ou par pétition, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 392-06-2021**

Le conseiller **Éric Fortin** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 82-5 modifiant le règlement sur le bruit et les nuisances afin de modifier les heures encadrant la limite de bruit à l'extérieur des bâtiments, abroger la prise de mesure du bruit à l'intérieur des bâtiments ainsi que modifier les amendes imposées en cas d'infraction.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NO. : 393-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-625-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-335 modifiant le règlement de zonage afin d'agrandir les limites de la zone 8870-51 et d'en modifier la grille des usages et des normes pour le projet d'agrandissement de la place commerciale sise au 6160, rue Rodrigue (secteur La Plaine).

**QUE** le greffier de la Ville de Terrebonne soit autorisé à procéder à un avis public, pour une période de quinze (15) jours, remplaçant ainsi l'assemblée publique de consultation, et ce, conformément au décret numéro 735-2021 du 26 mai 2021, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

**QUE** le conseiller **Dany St-Pierre** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-335.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 394-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-626-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1001-336 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8867-08 (secteur du chemin Gascon à La Plaine).

**QUE** le greffier de la Ville de Terrebonne soit autorisé à procéder à un avis public, pour une période de quinze (15) jours, remplaçant ainsi l'assemblée publique de consultation, et ce, conformément au décret numéro 735-2021 du 26 mai 2021, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

**QUE** la conseillère **Brigitte Villeneuve** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-336.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 395-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-628-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-329 modifiant le règlement de zonage afin de créer les zones 9462-55 et 9462-663 à même une partie de la zone 9462-66, d'autoriser dans la zone créée 9462-663 l'usage « Multifamilial 13 logements et plus » et certaines classes d'usages commerciaux.

**QUE** l'assemblée publique de consultation sera tenue conformément aux mesures prévues au décret numéro 735-2021 du 26 mai 2021 et qu'un avis public sera publié à cet effet.

**QUE** le conseiller **Éric Fortin** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-329.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 396-06-2021**

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-322 lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021;

**ATTENDU** l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-322 lors de la séance ordinaire tenue le 15 mars 2021;

**ATTENDU QU'**un avis public d'approbation référendaire a été publié le 31 mars 2021;

**ATTENDU QUE** le nombre de demandes écrites reçues des personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire est de CINQUANTE-DEUX (52);

**ATTENDU QU'**un avis public pour la procédure d'enregistrement visant la tenue d'un scrutin référendaire a été publié le 12 mai 2021;

**ATTENDU QUE** le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE (264);

**ATTENDU QUE** le nombre de demandes valides reçues des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire des zones visées et contigües du règlement numéro 1001-322 est de QUATRE CENT QUARANTE-HUIT (448);

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 1001-322 n'est pas approuvé par les personnes habiles à voter et qu'un scrutin référendaire doit être tenu conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin  
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-322, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 9364-06, 9364-07, 9364-16, 9364-17, 9364-37, 9364-46, 9364-56 et 9364-57 pour le secteur les Jardins d'Angora, phase 2* ».

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Caroline Desbiens, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Réal Leclerc, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Madame la conseillère Nathalie Lepage ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
(POUR : 12 / CONTRE : 4)**

**12. LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**RÉSOLUTION NO. : 397-06-2021**

Le conseiller **Serge Gagnon** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 4200 sur le jeu libre dans les rues résidentielles.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NO. : 398-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-543-REC du comité exécutif du 19 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve  
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, conformément à la *Politique de gouvernance des organismes mandataires*, reconduit le mandat des citoyens ci-après mentionnés sur les conseils d'administration des organismes mandataires suivants, pour un second mandat de deux (2) ans débutant le 7 juin 2021 :

- Monsieur Alban Asselin : Cité GénérAction 55+
- Madame Karine Desrochers : Société de développement Culturel de Terrebonne (« SODECT »)
- Madame Audrey Gilbert : SODECT
- Monsieur Sébastien Dulude : Groupe Plein Air Terrebonne

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **13. RESSOURCES HUMAINES**

**RÉSOLUTION NO. : 399-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-538-REC du comité exécutif du 19 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la « *Lettre d'entente 2021-02* » intervenue avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant l'ajout de deux (2) sergents-détectives supplémentaires dans le cadre du programme de financement d'Accès-Cannabis et dont copie est en annexe de la présente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 400-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-556-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la « *Lettre d'entente 2021-04 BL* » intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, afin d'établir des conditions de travail particulières et non existantes des salariés détenant un poste de niveau professionnel, et dont copie est en annexe de la présente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 401-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-613-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance  
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la « *Lettre d'entente 2021-02* » intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, afin d'amender le Régime complémentaire de retraite (« RCR ») des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne pour rectifier le texte du RCR en conformité avec la « *Lettre d'entente 2019-01-BL* », entente de principe sur la *Loi 15*, en enlevant la cotisation minimale requise.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**14. SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE – POLICE**

**RÉSOLUTION NO. : 402-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-425-REC du comité exécutif du 28 avril 2021;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 10 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 3601, intitulé « *Règlement destiné à prévoir certaines mesures relatives aux alarmes-incendie non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité des citoyens* ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 403-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-557-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Brisebois  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine « *l'Entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie* » avec la Ville de Repentigny, et ce, pour une durée de trois (3) ans.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente intermunicipale, incluant toute

modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Repentigny.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 404-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-614-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'entente entre la Ville de Terrebonne et la Sûreté du Québec relative au prêt de services de policiers du Service de police de Terrebonne affectés à l'Escouade régionale mixte de la Rive-Nord, d'une durée de quatre (4) années, soit du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2025.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**15. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

**RÉSOLUTION NO. : 405-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-630-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne conclut une entente-cadre avec la firme **ESRI CANADA INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, concernant le contrat des services professionnels SA21-8006 pour des banques d'heures en conseil et développement en lien avec les produits Esri, au taux horaire de la soumission, soit pour un montant maximal de 1 580 100 \$, taxes incluses, pour une période de 3 ½ ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO. : 406-06-2021**

**ATTENDU** la recommandation CE-2021-631-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon  
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne exerce la deuxième option de renouvellement prévue au contrat SA19-8003, octroyé à la société **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour le support des équipements d'urgence et des systèmes véhiculaires de la Direction de la police et de la Direction de l'incendie, au montant de 184 161,69 \$, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois, soit du 15 juin 2021 au 14 juin 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 204 479,45 \$, taxes incluses, à un montant de 542 294,81 \$, taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**16. RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS**

**17. DÉPÔT DE PROPOSITIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

**RÉSOLUTION NO : 407-06-2021**

**ATTENDU** les lettres qui seront envoyées prochainement par la Ville de Terrebonne à neuf résidences afin d'informer les citoyens qu'un test de dépistage effectué en 2020 devra être refait après avoir démontré un dépassement au niveau de la concentration en plomb;

**ATTENDU QUE** 192 autres résidences ayant déjà été testées par le passé devront l'être à nouveau, suite à un changement de norme du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**ATTENDU QUE** les conseillers de l'opposition avaient questionné l'administration actuelle à la suite d'une enquête de La Presse publiée le 24 octobre 2019 sur des cas « hors normes » de plomb dans l'eau courante de 120 municipalités québécoises, dont la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire preuve de transparence quant au niveau de qualité de l'eau offerte par la Ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** l'amendement suivant au projet de la résolution a été proposé par le conseiller monsieur Simon Paquin et appuyé par la conseillère madame Nathalie Bellavance, lequel a été adopté unanimement lors de la séance du conseil :

*« **QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate la Direction générale de rendre public l'ensemble des résultats des tests de dépistage de plomb dans l'eau courante, en respect de la législation en vigueur et sur approbation des citoyens concernés à rendre public leurs coordonnées. »*



**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage  
APPUYÉ PAR André Fontaine**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate la Direction générale de rendre public l'ensemble des résultats des tests de dépistage de plomb dans l'eau courante, en respect de la législation en vigueur et sur approbation des citoyens concernés à rendre public leurs coordonnées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : 408-06-2021**

**ATTENDU QUE** le plan d'action en développement durable adopté le 13 avril 2021 nécessite un suivi constant et des ressources dédiées afin de s'assurer que la Ville de Terrebonne remplisse ses objectifs déjà fixés et travaille à l'atteinte de cibles encore plus ambitieuses et responsables;

**ATTENDU QUE** l'administration actuelle a subordonné les enjeux environnementaux à des priorités de développement urbain et d'infrastructures, en fusionnant la Direction de l'environnement à la Direction du génie et de l'environnement;

**ATTENDU QUE** plusieurs villes québécoises ont démontré l'efficacité de confier leurs responsabilités municipales en environnement et en développement durable à une direction de service à part entière, comme c'est le cas notamment à Mascouche, Gatineau, Laval et Montréal;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'organigramme de la Ville de Terrebonne afin qu'une direction à part entière coordonne les actions de la Ville en matière d'environnement, de développement durable, d'écologie, de préservation des espaces verts et des milieux naturels, de plantation d'arbres et végétaux, et d'électrification des transports;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud  
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne crée la Direction de l'environnement et de la transition écologique.

**QUE** le conseil municipal mandate la Direction de l'environnement et de la transition écologique de coordonner les actions de la Ville en matière d'environnement, de développement durable, d'écologie, de préservation des espaces verts et des milieux naturels, de plantation d'arbres et de végétaux, et d'électrification des transports.

**QUE** le conseil municipal mandate la Direction générale pour proposer une révision du budget municipal et la répartition des employés de la Direction de l'urbanisme durable et de la Direction du génie et de l'environnement, qui seront dorénavant nommées « Direction du génie et des infrastructures », afin de doter la nouvelle Direction de l'environnement et de la transition

écologique des ressources suffisantes pour mener à bien ses mandats.

Madame la conseillère Nathalie Lepage ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Réal Leclerc, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ  
(POUR : 4 / CONTRE : 12)**

**RÉSOLUTION NO : 409-06-2021**

**ATTENDU QUE** le journal La Revue de Terrebonne s'est vu remettre le 3<sup>e</sup> prix dans la catégorie *Mise en valeur du contenu et qualité de la langue*, ainsi que le 3<sup>e</sup> prix dans la catégorie *Stratégie numérique* pour son cahier « Les Méritants » en hommage aux élèves du secondaire, lors des Grands Prix des Hebdos 2021, un concours annuel honorant les artisans de la presse hebdomadaire au Québec;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine  
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne félicite l'équipe de La Revue de Terrebonne pour ses deux reconnaissances reçues aux Grands Prix des Hebdos 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**18. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION ET DE PROJETS DE  
RÈGLEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

**19. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 juillet 2021, à 19 heures, dans un lieu à déterminer en fonction de l'évolution des règles sanitaires.

**20. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE RAPPORT DES  
MEMBRES DU CONSEIL**

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLUS**

**22. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSION**

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**24. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION NO : 410-06-2021**

**PROPOSÉE PAR : Jacques Demers  
APPUYÉE PAR : Robert Brisebois**

**QUE** la séance soit et est levée à 21 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffier